ANNEXE 8: 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 12 Ha sur 27 Ha au total pour la remise en culture du potentiel agricole préexistant (<u>les restanques et bories présentes sur le site</u> sont les témoins des pratiques agricoles anciennes Agro Sylvo- Pastorales du XIXème siècle, **voir Annexe 14**). Depuis l'arrêt des pratiques agricoles sur ce site, aucuns travaux n'ont été effectués hormis l'entretien des bordures du chemin. Pour ce projet, aucune démolition ni bâti n'est prévu sur le site.

Sur les <u>27 Ha au total, seulement 12 Ha seront exploités pour ce projet</u>. En effet nous avons suivi les préconisations de Naturalia visant à préserver la faune et la flore présente sur le site. (**Voir Dossier Naturalia p.7 et p.35 + Annexes 2, 3 et 4**). Le site de 12 Ha respecte le PLU et la zone Agricole (**voir Annexe 1**). Le projet de défrichement n'entrainera pas d'érosion ou de modifications du ruissellement des zones (**voir Dossier SCP p.11**).

La zone des 27 Ha étant située sur une zone R sur le PPRN Incendies de Forêts (**voir Annexe 5**), elle constituera des zones tampons suivant la DFCI existante visant à limiter les risques de propagation sur la commune de Saumane.

Notre projet consiste en l'exploitation de vignes en Agriculture Biologique dans le respect de l'environnement (avec la conservation des vieux oliviers présents sur le site, **voir Dossier Naturalia p.7**). Notre objectif est de recréer une agriculture de restanques et de coteaux, extensive, respectueuse des conditions pédoclimatiques et topographiques pour y produire des produits de qualité. Cette mise en valeur agricole permettra de redonner à ces versants un aspect paysager ouvert, plus agréable et une image positive de terroir associée à des produits de haute qualité environnementale.

- Le boisement qui est actuellement en développement est dû à l'abandon des anciennes pratiques agricoles (voir photos Annexe 13).
- Création d'un domaine agronomique grâce à sa situation et sa configuration topographique (récolte manuelle et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement).
- Mise en valeur d'un existant inexploité et de ses richesses existantes: préservation et restauration des bories et restanques existantes en faveur de la faune adaptée à cet habitat, dont le Lézard des Murailles, espèce protégée observée sur la commune (voir Annexe 14).
- Mise en avant du terroir agricole des Monts du Vaucluse grâce à une commercialisation locale.
- Maintien des zones boisées, de zones enherbées suivant les préconisations Naturalia (voir dossier Naturalia p. 7 et p. 35) des fonds de vallon (pour la préservation de la faune) et des zones en pentes (pour éviter l'érosion des sols, voir dossier SCP p.15 et 16).
- Préservation d'espaces tampons, naturellement végétalisé, entre les cultures et les parois rocheuses afin d'anticiper des crises érosives et la lixiviation des éléments solubles.